

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 14 décembre 2015
Séance du 30 novembre 2015

2 Autorisation d'ordonnancement des dépenses d'investissement 2016

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme Aïcha GUENDOUZE

Pouvoir à :

Mme Nicole CAPON

Mme Mariline DUHIN

Pouvoir à :

M. Cédric LEMAIRE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

En vertu des dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales et dans le cas où le budget de la collectivité n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, « l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette ». « L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement du budget primitif 2015 était de **25 427 710,87 €**.

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2016, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant : **25 427 710,87 € x 0,25 = 6 356 927,72 €**.

Et de les affecter comme suit :

maintenant !

20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	244 005,16
202	FRAIS LIES A LA REAL.DES DOCS D'URBA, NUM DU CADAST	22 202,11
2031	FRAIS D'ETUDES	77 919,59
20312	CONTROLES TECHNIQUES DE CONFORMITES	6 243,75
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	105 889,72
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 750,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	236 941,36
2041511	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	48 998,13
204182	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	6 750,00
20421	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	10 000,00
20423	PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL	171 193,23
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	951 640,03
2118	AUTRES TERRAINS	128 291,50
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	11 878,55
21280	GROSSES REPARATIONS DE CLOTURES	32 502,84
21284	TRAVAUX DE CLOTURE AU STADE SALENGRO	9 847,50
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	521 381,68
2161	OEUVRES ET OBJETS D'ART	4 096,22
2162	FONDS ANCIENS DES BIBLIOTHEQUES ET MUSEES	1 961,38
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	24 064,04
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	84 127,26
2184	MOBILIER	55 154,88
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	77 205,92
21882	INSTRUMENTS DE MUSIQUE	1 128,30
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 924 341,17
2313	CONSTRUCTIONS	1 273 824,99
231304	TRAVAUX DE PEINTURES	12 500,00
231305	FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX	1 250,00
231320	TRAVAUX DE CHAUFFAGE	4 566,35
231321	TRAVAUX AUX LOGEMENTS DE FONCTION	6 250,00
231323	TRAVAUX DE MISE EN SECURITE	17 764,38
231349	TRVX DIVERS A L'ECOLE DE MUSIQUE	375,00
231364	TRVX A L'EGLISE SAINT MEDARD	1 140,60
231375	TRVX MAISON DES ASSOCIATIONS	418,93
231376	TRX DIVERS BTMT ADMINISTRATIFS	12 279,66
231381	TRVX AU CENTRE DE VACANCES ARACHES	120 595,56
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	2 597 444,82
231514	MISE EN CONFORMITE DES AIRES DE JEUX	27 809,48
231527	AMENAGEMENT D'ALLEES	10 000,00
231528	AMENAGEMENT DE COUR D'ECOLE	7 500,00
23153	PROGRAMME DIFFUS	233 722,74
231535	TRVX D'AMENAGEMENT DE ZONE 30	21 076,35
231536	TVX ACCESSIBILITE POUR P.M.R.	16 419,22
231550	AMNGT TERRAINS AU STADE	17 150,00
23156	TRAVAUX DE SIGNALISATION	16 928,15
238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMO. CORP.	525 324,95
	TOTAL	6 356 927,72

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1 et L1612-1,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 30 novembre 2015,
Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2016, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 6 356 927,72 € selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2015**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/15

et publication ou notification le 21/12/15

affiché le 16/12/15

CREIL, le 21/12/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY

Envoyé en préfecture le 21/12/2015

Reçu en préfecture le 21/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 060-216001743-20151216-DLRG151221003-DE

DOCUMENT IDENTIFIÉ EXPÉDIENT
pour dépôt en sous-préfecture de la préfecture
afin de procéder à l'attribution de la subvention
CREF de la commune de...

Par la Maire de la commune
le Directeur Général des Services
Philippe RAYON